

DOUANE & PROFESSION

n° 178 - JUILLET 2026



**GOST, sécurité,
technologies : la douane
doit se transformer au
service des agents**

Préambule :

Dans un contexte où les missions douanières se complexifient, où les risques opérationnels augmentent et où les attentes légitimes des agents en matière de protection, de reconnaissance et de modernisation sont plus fortes que jamais, l'UNSA Douanes poursuit une ligne constante : défendre une douane efficace, humaine et tournée vers l'avenir.



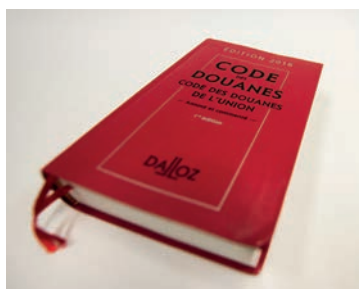
Les évolutions engagées ces dernières années, qu'il s'agisse du GOST, de la commission d'emploi sécurisée ou de l'intégration progressive des nouvelles technologies, ne sont pas de simples ajustements techniques. Elles constituent les premiers marqueurs d'une transformation profonde de la Surveillance et des métiers douaniers.

Face à ces mutations, notre organisation syndicale porte une exigence simple : que chaque réforme soit pensée avec les agents, pour les agents, et jamais à leur détriment. La sécurité, la dignité professionnelle, la cohérence opérationnelle et la reconnaissance des contraintes réelles du terrain doivent rester les fondements de toute évolution.

Ce D&P revient ainsi sur trois enjeux majeurs :

- l'expérimentation du GOST, née du terrain et désormais nationale*
- la mise en place indispensable d'une commission d'emploi sécurisée*
- le défi technologique qui doit moderniser la douane sans déshumaniser ses missions.*

À travers ces analyses, l'UNSA Douanes réaffirme sa volonté d'être une force syndicale constructive, exigeante et lucide, attachée à défendre les personnels et à préparer la douane de demain.



Sommaire



Aux origines du GOST :	
un besoin de terrain devenu expérimentation nationale	3
La commission d'emploi sécurisée :	
une évolution devenue indispensable	5
Le défi des nouvelles technologies :	
moderniser la douane, sans déshumaniser les missions	6

Il y a des sujets où les positions syndicales se construisent dans les réunions internes, et d'autres qui naissent directement du terrain, des réalités opérationnelles et des risques auxquels les douaniers sont confrontés quotidiennement. Le GOST (Groupe Opérationnel de Soutien Tactique) fait clairement partie de cette seconde catégorie.

Bien avant que le sujet ne devienne national, les réflexions autour de groupes d'appui tactique ont émergé au sein de la DI Auvergne-Rhône-Alpes (AURA), dans un contexte marqué par la montée des violences, des refus d'obtempérer, des interventions sensibles et de la criminalité organisée.

À cette époque, notre section UNSA Douanes AURA dressait déjà un constat simple : les méthodes de travail de la Surveillance devaient évoluer pour répondre à une menace qui, elle, avait déjà changé de dimension. Pendant longtemps, ce constat a dérangé notre administration : parler de technicité accrue, de spécialisation opérationnelle ou de groupes d'appui pouvait être perçu comme une remise en cause du fonctionnement historique des brigades. Pourtant, la réalité du terrain s'imposait progressivement : tout le monde ne peut plus tout faire, partout, tout le temps, avec le même niveau d'exposition au risque.

L'UNSA Douanes : la marque du concret

Là où certains préféreraient nier le problème ou repousser le débat, nous avons fait le choix d'avancer sur des solutions concrètes. C'est dans ce contexte qu'un important travail a été mené par la section locale UNSA Douanes auprès de la Direction interrégionale. Un travail parfois minutieux, souvent technique, mais constant, visant à construire une expérimentation crédible, encadrée et adaptée aux réalités douanières.

Dès le départ, notre ligne a été claire : oui à l'expérimentation, non à l'improvisation

Contrairement à certaines caricatures entendues ici ou là, le GOST n'a jamais eu vocation à remplacer les brigades, ni à créer une « super unité » déconnectée du terrain. Le principe défendu par l'UNSA Douanes a toujours été celui d'un groupe d'appui tactique venant renforcer et sécuriser certaines opérations sensibles, tout en laissant la maîtrise des procédures et des contrôles aux services demandeurs. En outre, notre engagement ne s'est jamais fait sans conditions. D'emblée, nous avons posé plusieurs lignes rouges :

- ◆ le **volontariat** absolu ;
- ◆ la **réversibilité** du dispositif ;
- ◆ le strict **respect du droit** du travail ;
- ◆ un **suivi médical et psychologique** renforcé ;
- ◆ une **doctrine d'emploi** claire ;
- ◆ et surtout, un **principe intangible** : ces unités ne doivent en aucun cas servir à compenser le manque chronique d'effectifs dans les brigades.

Cette position constante et ancrée dans les réalités opérationnelles a parfois été critiquée, y compris par d'autres organisations syndicales nationales. Mais au fil des mois, les faits ont parlé, et beaucoup ont fini par rejoindre plusieurs des constats que nous portions dès l'origine. Parce qu'au fond, **le sujet n'a jamais été de savoir si le risque existe**. Les agents le vivent, le voient et le ressentent déjà dans leurs interventions.

Dès lors, le véritable enjeu était de savoir si l'administration continuerait à laisser les agents y faire face sans cadre clair, sans doctrine adaptée et sans moyens dédiés.

Un engagement au service des personnels

Aujourd'hui, l'expérimentation GOST est lancée. Elle devra être évaluée objectivement, sans posture ni dogmatisme. Si elle démontre son utilité opérationnelle et sa capacité à renforcer la sécurité des agents, alors la **question de sa pérennisation**, voire de son extension à d'autres directions, se posera naturellement.

Mais sur ce point également, notre position restera parfaitement claire. Il n'est pas question, pour l'UNSA Douanes, de voir se développer des GOST au prix d'un affaiblissement supplémentaire des brigades. Dans un contexte où les effectifs restent sous tension, nous rappelons que **toute montée en puissance opérationnelle ne peut se faire en siphonnant des unités déjà fragilisées. Pas question non plus d'ajouter des contraintes opérationnelles lourdes sans reconnaissance adaptée**. Si le dispositif devait être pérennisé ou étendu, cela ne pourrait se faire qu'à deux conditions clairement identifiées :

- ♦ **des effectifs supplémentaires** : on ne modernise pas la douane à effectifs constants alors que les missions, les risques et la technicité ne cessent de croître.
- ♦ **un régime indemnitaire spécifique et réellement adapté** : l'engagement demandé aux agents volontaires dépasse largement le cadre classique des missions de Surveillance et doit être reconnu comme tel.

Construire la douane de demain

Pour l'UNSA Douanes, la sécurité des agents **impose du concret, de la cohérence et des moyens opérationnels réels**. Le GOST n'est ni une mode, ni un gadget administratif. C'est probablement l'un des premiers marqueurs d'une **évolution structurelle** de la Surveillance douanière, appelée à redéfinir durablement les pratiques et les organisations.

Encore faut-il que cette évolution se construise **avec les agents, pour les agents, et jamais à leur détriment**. Car un dispositif de cette nature ne peut gagner en légitimité que s'il repose sur une logique opérationnelle solide, une reconnaissance claire et une stratégie assumée.

À l'heure donc, où les risques augmentent et où les missions se complexifient, la douane ne peut plus se permettre des demi-mesures. C'est sur ce terrain-là que l'UNSA Douanes continuera d'être présente : **exigeante, constructive et intransigeante** dès lors qu'il s'agit de la sécurité et de la dignité des agents.



La commission d'emploi sécurisée : une évolution devenue indispensable

La sécurité des personnels est au cœur des préoccupations de l'UNSA Douanes. Parmi les évolutions récentes, touchant à la protection des personnels douaniers, **la commission d'emploi sécurisée** constitue sans doute l'une des plus symboliques. Longtemps évoquée, souvent repoussée, cette réforme voit le jour dans un contexte où les enjeux de sécurité des agents n'ont jamais été aussi prégnants.

Pour l'UNSA Douanes, cette avancée ne relève pas d'une prise de conscience récente. Depuis près d'une décennie, avec le soutien de son Union des Douaniers en Tenue (UDT), notre organisation porte avec rigueur plusieurs revendications liées à la protection des agents :

- ♦ **anonymisation** des procédures,
- ♦ **sécurisation** des commissions d'emploi,
- ♦ amélioration de la **protection fonctionnelle**,
- ♦ **adaptation des doctrines** d'emploi aux nouvelles formes de criminalité.

Le devoir de protection

Ces demandes reposent sur un constat simple : l'environnement opérationnel des douaniers a profondément évolué. La montée de la criminalité organisée, la circulation massive des données personnelles, l'exposition croissante des agents sur les réseaux sociaux ou encore le contexte sécuritaire apparu après les attentats de 2015 ont modifié l'approche due aux forces de sécurité intérieure en matière de protection des personnels.

Dans ce contexte, la douane ne peut plus conserver des outils d'identification professionnelle conçus selon des standards dépassés. Ainsi, **l'UNSA Douanes a défendu très tôt le principe d'une commission d'emploi modernisée**, inspirée des dispositifs déjà existants au sein de la Police nationale ou de la Gendarmerie.

L'objectif était clair : permettre une **identification professionnelle** sécurisée, limitant l'exposition directe des agents, tout en garantissant naturellement les besoins de traçabilité et les relations avec l'autorité judiciaire.

Cette réflexion s'est d'ailleurs inscrite dans un mouvement plus large autour de l'anonymisation des procédures. Là encore, les débats ont parfois été vifs au sein de l'administration. Pourtant, au fil des années, l'évolution du contexte opérationnel a progressivement mené à une convergence plus large sur **la nécessité de mieux protéger les personnels exposés**.

Un nouveau cadre réglementaire

Le nouveau Code des douanes (CD), entré en vigueur le 1er mai 2026, marque une étape importante. Sa recodification a permis d'intégrer clairement plusieurs dispositifs liés à la protection des agents et à l'anonymisation, traduisant une **adaptation progressive du droit douanier aux réalités** contemporaines de la lutte contre les trafics et la criminalité organisée.

Pour autant, **le calendrier de déploiement** de cette nouvelle commission d'emploi intervient sur le tard. Si l'administration a désormais acté le principe d'une généralisation à l'ensemble des douaniers, les délais sont particulièrement longs autour de ce dossier.

Au regard du contexte sécuritaire actuel, de l'évolution des formes de criminalité et surtout de l'entrée en vigueur du nouveau CD au 1er mai 2026, beaucoup d'agents (notamment ceux amenés à rédiger des procédures) auraient légitimement dû **bénéficier plus tôt de cette modernisation**.

La réalité rattrape les postures

La situation révèle une difficulté récurrente de notre administration : **adapter à temps les outils de protection aux réalités opérationnelles**. Dans un contexte où l'exposition des agents évolue rapidement, les enjeux de **sécurisation administrative, numérique et identitaire** ne peuvent plus être relégués au second plan.

Pour l'UNSA Douanes, ces sujets doivent être abordés avec pragmatisme et sans posture. **La protection**

des agents ne saurait s'illustrer autour d'une doctrine abstraite, mais avant tout répondre à une réalité opérationnelle.

Au cas présent, la future commission d'emploi sécurisée ne réglera pas, à elle seule, l'ensemble des enjeux de sécurité. **Elle constitue néanmoins un signal important** : celui d'une administration qui commence enfin à **adapter ses outils aux réalités du terrain** et aux **nouvelles menaces** auxquelles les agentes et agents sont confrontés chaque jour.



Le défi des nouvelles technologies : moderniser la douane, sans déshumaniser les missions

Depuis plusieurs années, la douane française entre dans une nouvelle phase de transformation opérationnelle. Lecture Automatisée des Plaques d'Immatriculation (LAPI), Scanners Mobiles Basse Intensité (SMBI), drones, capacités cyber, outils d'analyse de données, équipements de détection ou encore dispositifs numériques d'aide au contrôle : les nouvelles technologies occupent désormais une place croissante dans l'action douanière.

Un impératif stratégique

Pour l'UNSA Douanes, cette **évolution** est non seulement logique, mais **indispensable**. La réalité des trafics a profondément changé. Les organisations criminelles se structurent, utilisent des technologies avancées, maîtrisent les flux logistiques internationaux et exploitent pleinement les opportunités offertes par la mondialisation numérique. Dans ce contexte, imaginer une douane du XXI^e siècle fonctionnant avec des méthodes ou des outils pensés pour les années 1990 serait une impasse opérationnelle. **Le sujet n'est donc plus de savoir si la douane doit évoluer technologiquement, mais comment ?**

Mais plusieurs questions accompagnent la conduite de cette modernisation : avec quels objectifs, quels moyens et surtout quelle place pour les agents ? L'UNSA Douanes défend une ligne constante sur ces sujets : **la technologie doit être un catalyseur d'efficacité opérationnelle, jamais un substitut** visant à pallier le manque d'effectifs ou le sous-investissement chronique dans certains services. Cette vigilance est essentielle.

Technologies utiles, expertises indispensables

Le développement des **dispositifs LAPI** illustre parfaitement cette évolution. Ces outils permettent d'augmenter les capacités de détection, d'orientation des contrôles et d'identification des flux suspects, avec une efficacité devenue incontournable dans la lutte contre les trafics mobiles. L'ambition affichée par l'administration de poursuivre leur montée en puissance répond ainsi à une réalité opérationnelle évidente : dans certains secteurs, il devient **impossible de couvrir efficacement les flux sans outils automatisés d'aide à la détection**.

Mais là encore, un outil reste un outil : **le LAPI détecte ; l'agent analyse**, décide, contrôle et sécurise. Cette distinction est fondamentale, car derrière chaque technologie se trouve toujours un douanier pour exploiter l'information, apprécier le contexte, prendre le risque opérationnel et engager sa responsabilité.

Le même raisonnement vaut pour les **SMBI**. Leur développement constitue une évolution majeure dans la stratégie de contrôle des flux, notamment dans les secteurs routiers, portuaires ou logistiques. L'UNSA Douanes soutient pleinement cette montée en puissance des capacités de scan, qui permettent d'améliorer l'efficacité des contrôles tout en limitant certaines opérations longues, intrusives ou particulièrement exposées pour les agents.

Pour autant, cette modernisation ne peut pas se limiter à l'acquisition d'équipements. **Un scanner mobile impose :**

- ◆ des **infrastructures** adaptées ;
- ◆ des **agents** formés ;
- ◆ une **doctrine** d'emploi claire ;
- ◆ un **suivi** médical sérieux ;
- ◆ une **prise en compte réelle des contraintes** opérationnelles et sanitaires liées à ces matériels.

Là encore, la technologie ne fonctionne que parce que des personnels qualifiés la mettent en œuvre quotidiennement.



Le drone voit, l'agent comprend

Le développement des **drones** s'inscrit dans une même logique pour la surveillance de zones difficiles d'accès, l'observation discrète, la sécurisation d'interventions, l'appui aux contrôles ou la lutte contre certains trafics. Ces capacités ouvrent des perspectives nouvelles pour les services douaniers. Elles permettent parfois de **limiter l'exposition directe des agents** tout en améliorant la connaissance de situation sur le terrain. Toutefois, ces outils posent également des questions structurantes :

- ◆ **doctrine** d'emploi ;
- ◆ **articulation** avec les autres services de l'État ;
- ◆ **formation** ;
- ◆ **cadre** juridique ;
- ◆ maintien des **compétences opérationnelles** humaines.

La modernisation ne doit jamais conduire à une forme de fascination technologique, déconnectée du réel. La captation d'image par un drone répond à des exigences réglementaires qui engagent la responsabilité de son pilote.

Encadrer la modernisation pour protéger les agents

L'UNSA Douanes l'a rappelé à plusieurs reprises : **une administration ne se modernise pas en empilant des dispositifs techniques ou innovants**. Une technologie sans effectifs, sans formation continue, sans doctrine cohérente et sans reconnaissance des agents devient rapidement un simple affichage administratif.

La douane française accuse encore un retard important dans plusieurs domaines technologiques. L'administration elle-même le reconnaît désormais. Mais rattraper ce retard nécessitera une véritable **stratégie de long terme** articulant : investissements matériels, recrutement, spécialisation des métiers, formation, accompagnement juridique et reconnaissance des contraintes nouvelles pesant sur les personnels.

Les nouvelles technologies restent des assistants à ce qui constitue encore **la véritable richesse de la douane** : l'expérience du terrain, le discernement opérationnel, l'intuition du contrôle et la capacité d'adaptation des agents. Car une réalité demeure : *ce sont toujours les douaniers qui font fonctionner la douane.*

Barème des cotisations 2026



Besoin d'une information ?

→ unsadouanes@gmail.com

Trouver une section ?

par ici →



pragmatique

rassembleur

déterminé

accessible

innovant



Grades	Montant annuel	Coût annuel*	Coût mensuel*
Primo adhérent	40 €	13 €	1,10 €
Retraité (URDF)	42 €	14 €	1,16 €
Berkani	42 €	14 €	1,16 €
Contractuel - Catégorie C	81 €	27 €	2,23 €
Agent de Constatation	81 €	27 €	2,23 €
Agent de Constatation Principal 2^e classe	94 €	31 €	2,59 €
Agent de Constatation Principal 1^{re} classe	103 €	34 €	2,83 €
Contractuel - Catégorie B	106 €	35 €	2,92 €
Contrôleur 2^e classe	106 €	35 €	2,92 €
Contrôleur 1^{re} classe	112 €	37 €	3,08 €
Contrôleur Principal	119 €	39 €	3,27 €
Contractuel - Catégorie A	139 €	46 €	3,82 €
Inspecteur	139 €	46 €	3,82 €
Inspecteur Régional 3^e classe	157 €	52 €	4,32 €
Inspecteur Régional 2^e classe	164 €	54 €	4,51 €
Inspecteur Régional 1^{re} classe	172 €	57 €	4,73 €
Inspecteur Principal 2^e classe	182 €	60 €	5,01 €
Inspecteur Principal 1^{re} classe	182 €	60 €	5,01 €
DSD2 / CSC2 / CSSU2 / CSA2	194 €	64 €	5,34 €
DSD1 / CSC1 / CSSU1 / CSA1	194 €	64 €	5,34 €
DPSD / Adm. / Adm. Civil	220 €	73 €	6,05 €
Adm. sup. / Adm. HC	220 €	73 €	6,05 €
Administrateur Général	268 €	88 €	7,37 €

*après crédit d'impôts de 66%, à percevoir en 2027



J'adhère ici :



Être là,
quand vous
en avez besoin,
c'est ça être
assurément
humain.



ASSISTANCE PSYCHOLOGIQUE

Service inclus dans nos contrats
Auto, Moto et Habitation
24H/24 - 7J/7*



Assurément
Humain

* Service accessible au 0 800 00 12 13 (service et appel gratuits)

Conditions et limites des garanties de nos contrats AUTO PASS, MOTO PASS, habitation DOMO PASS, habitation AMPHI PASS, PAQUO, Accidents et Famille en agence GMF. Les Conditions Générales et les Conventions d'assistance de ces contrats sont consultables sur gmf.fr

GMF ASSURANCES - Société anonyme au capital de 181 385 440 € entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - APE 6512 Z - Siège social : 148, rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. Les produits distribués par GMF ASSURANCES sont assurés par GMF ASSURANCES et/ou LA SAUVEGARDE et/ou GMF VIE et/ou Covéa Protection Juridique et/ou AM-GMF.

DOUANE & PROFESSION

n° 178 - JUILLET 2026



**GOST, sécurité,
technologies : la douane
doit se transformer au
service des agents**

UNSA Douanes – 6 rue Louise Weiss, Bâtiment Condorcet-Teledoc 322 - 75703 PARIS Cedex 13

unsadouanes@gmail.com / 07.66.32.18.59 ou 06.17.09.72.62 /

le magasin D&P est publié au siège du syndicat – responsable de publication : SG UNSA Douanes